

Fiche n° 1
Mai 2012



La trame verte et bleue intégrée dans un SCoT

Exemple du Syndicat mixte de l'Angoumois

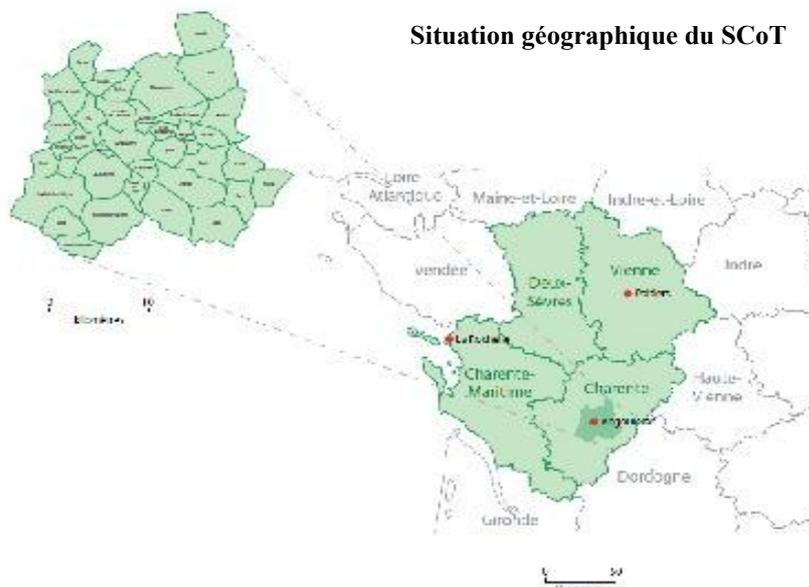
1- Contexte territorial

L'environnement est un volet important du futur Schéma de Cohérence Territoriale de l'Angoumois et **les élus du Comité syndical ont souhaité approfondir le sujet par une étude spécifique sur les espaces à enjeux environnementaux sur le territoire et les possibilités de mise en place de corridors écologiques entre ces différents espaces.** Le résultat de l'étude sera intégré dans le diagnostic de territoire, et servira à l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT de l'Angoumois.

A ce jour, les études de diagnostic et d'analyse de l'Etat Initial de l'Environnement ont été initiées dans le cadre du SCoT et ont permis de conclure à l'existence d'un territoire doté d'un patrimoine naturel remarquable : milieux forestiers, pelouses calcaires, vallée alluviale de la Charente et de ses affluents.

L'essentiel des inventaires et des zones de protection sont cependant inégalement répartis sur ce territoire et se concentrent principalement au Sud et à l'Est. Les fondements de la trame verte et bleue doivent nécessairement s'appuyer sur les cours d'eau existants ainsi que sur les différents milieux naturels de qualité identifiés pour proposer un schéma de trame verte et bleue cohérent à l'échelle du territoire contribuant à la préservation des espèces et des milieux ainsi que de la biodiversité. Il est précisé que l'intégralité des travaux en cours concernant l'environnement sera remise au prestataire comme base de l'étude à mener.

Situation géographique du SCoT

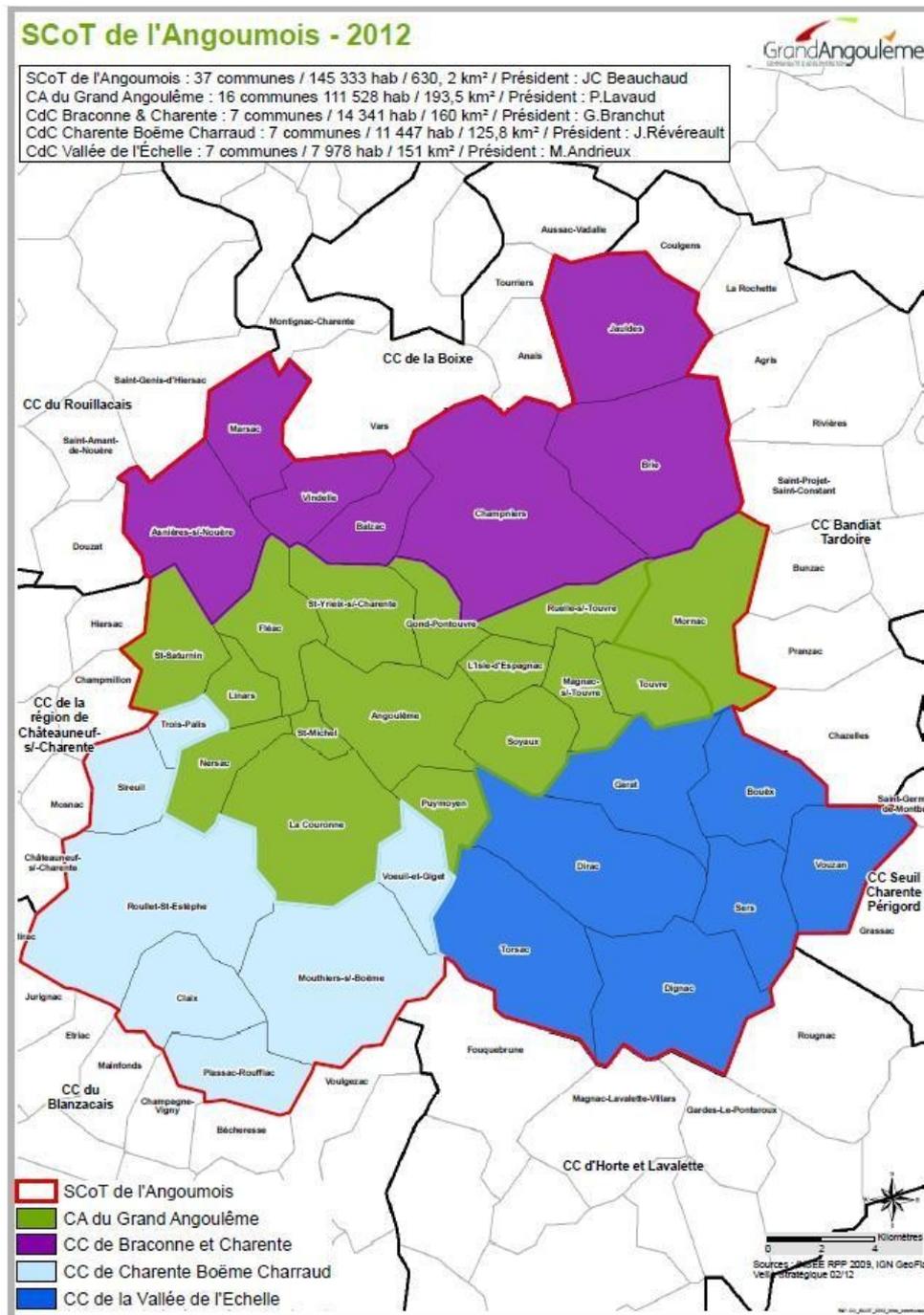


Territoire concerné	SCoT de l'Angoumois	
Département	Charente	
Noms des communes	CA Grand Angoulême Angoulême La Couronne Fléac Gond-Pontouvre L'Isle d'Espagnac Linars Magnac-sur-Touvre Mornac Nersac Puymoyen Ruelle-sur-Touvre Saint-Michel Saint-Saturnin Saint-Yrieix-sur-Charente Soyaux Touvre	CdC Braconne Charente Asnières-sur-Nouère Balzac Brie Champniers Jauldes Marsac Vindelle CdC Charente Boème Charraud Claix Mouthiers-sur-Boème Plassac-Rouffiac Rouillet-Saint-Estèphe Sireuil Trois-Palis Voeuil-et-Giget CdC Vallée de l'Echelle Bouëx Dignac Dirac Garat Sers Torsac Vouzan
Pays concerné(s)	Pays entre Touvre et Charente Pays Horte et Tardoire	
Superficie	630 km²	
Nombre d'habitants	139 078 hab. (Insee 2009)	
Densité (hab/km ²)	220 hab./km²	

2- Contexte et objectifs du projet

Maître d'oeuvre : Syndicat mixte de l'Angoumois

Périmètre d'étude : Périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (37 communes)



Date de lancement : Septembre 2011

Date prévisionnelle d'achèvement : Septembre 2012

Contexte

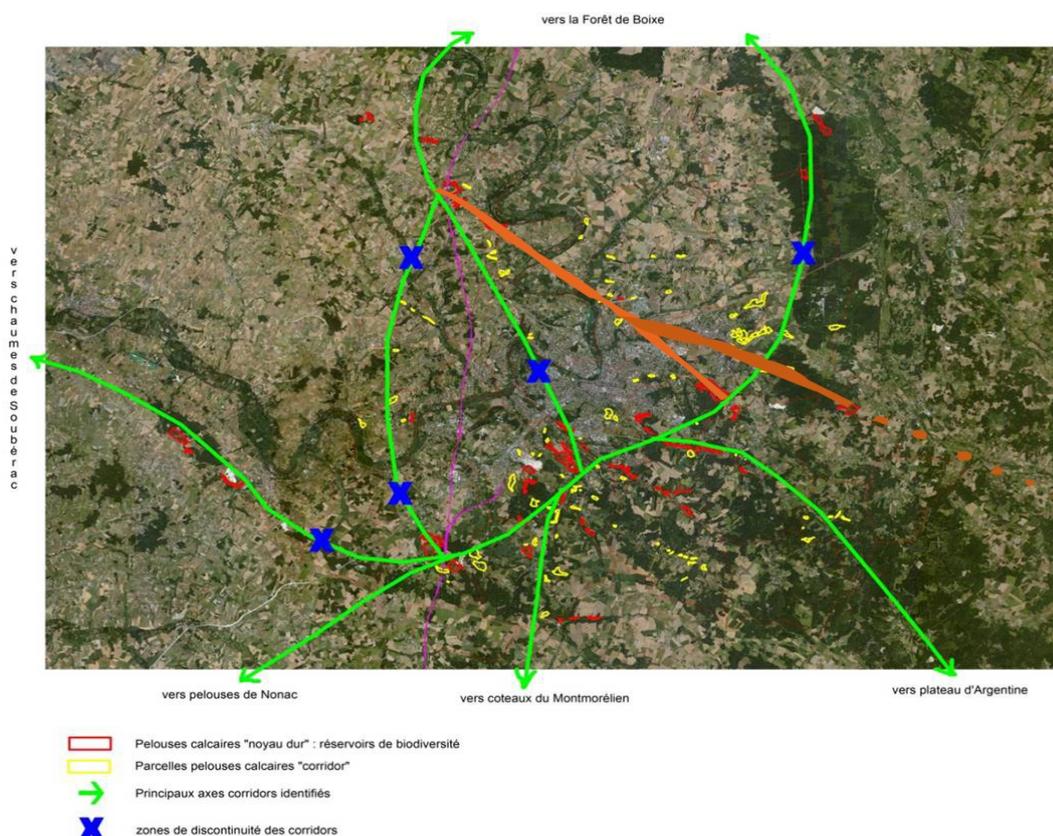
Trame verte



Trame bleue



La présente étude s'inscrit plus spécifiquement dans le cadre des documents de planification. En effet, le **Syndicat Mixte de l'Angoumois (SMA)**, structure spécialement créée dans l'objectif d'élaborer un **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, réalise actuellement son document d'urbanisme qui porte sur un territoire d'une superficie d'environ 630 km² regroupant la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, les Communautés de Communes de Braconne et Charente, Charente Boëme Charraud et la vallée de l'Echelle. Le Syndicat mixte de l'Angoumois est l'instance politique du SCoT.



Document de travail – Carte non validée en comité de pilotage

Objectifs (Vocations du projet)

Dans ce contexte, les objectifs de la mission sont multiples :

- **Compléter l'Etat Initial de l'Environnement du SCoT** en cours d'élaboration afin d'apporter des informations supplémentaires aux élus pour la réalisation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et du Document d'Orientations et d'Objectifs du SCoT.
- **Réaliser une étude précise et spécifique pour la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel** sur des secteurs désignés comme « à enjeux » face au développement de l'urbanisation. Il est entendu par « secteurs à enjeux » des zones naturelles et agricoles d'intérêt local, ne faisant pas actuellement l'objet d'une reconnaissance et d'une protection réglementaire et qui pourraient faire l'objet d'un conflit d'intérêt avec des projets d'aménagement urbain ou d'infrastructures.
- **Réaliser une mission d'étude et d'accompagnement du Maître d'Ouvrage** permettant de proposer sur le territoire de l'Angoumois, la mise en œuvre d'une trame verte et bleue en cohérence avec les schémas nationaux et régionaux existants ou en cours d'élaboration et qui réponde aux principaux objectifs suivants : Réduire la fragmentation et la

vulnérabilité des espaces naturels ; Identifier les espaces importants pour la biodiversité et les relier par des corridors écologiques ; Rétablir la fonctionnalité écologique ; Atteindre ou conserver le bon état écologique des eaux de surface ; Améliorer la qualité et la diversité des paysages ; Sensibiliser le territoire à la problématique des continuités écologiques.

Le projet a-t-il vocation à décrire de manière exhaustive la TVB du territoire ?

Oui

Non

L'objectif est de rédiger le Schéma des Trames Verte et Bleue du territoire.

3- Mise en oeuvre

Conduite et animation du projet

Recrutement d'un bureau d'études pour l'étude scientifique.

Animation de la démarche par les services du Syndicat mixte et le bureau d'études.

Suivi de la démarche par un comité technique de partenaires.

Validation par le Comité de pilotage (élus du SMA).

Moyens techniques et financiers

Budget : **29 175 € HT** (*hors achat de matériel informatique, valorisation du temps de travail et de suivi de l'étude et supports et communication*).

Financements :

Financement sur le budget du Syndicat mixte de l'Angoumois.

Un dossier FEDER a été déposé auprès de la DREAL Poitou-Charentes.

Moyens techniques :

Le Syndicat Mixte de l'Angoumois, maître d'ouvrage, fournira au prestataire tous les documents en sa possession, et notamment les couches SIG (photo aérienne, Scan 25), ainsi que toutes les études réalisées préalablement et tous les éléments techniques nécessaires au bon déroulement de la mission (état initial de l'environnement du SCoT, Porter à connaissance de l'Etat).

Méthodologie

La mission proposée comprend plusieurs phases dont le contenu de chacune d'elle est décrit ci-après :

➤ **Présentation de la méthodologie employée.**

Le prestataire précisera la méthodologie qu'il entend employer afin d'identifier les sites naturels à préserver qui ne font actuellement pas l'objet de protections réglementaires sur le territoire et de proposer un schéma cohérent de trames vertes et bleues.

En ce qui concerne l'élaboration des trames, plusieurs approches sont possibles pour la définition d'un réseau écologique. Certaines s'appuient sur un réseau d'aires protégées : il s'agit alors de

favoriser le passage d'une aire à l'autre.

Aussi importante qu'elle soit dans la conservation de certains éléments de la biodiversité, cette approche peut être restrictive au regard des enjeux en matière de biodiversité dite ordinaire sur certains territoires. En effet, cette approche est limitée à quelques espèces et habitats souvent qualifiés de menacés et méritant de ce fait une attention particulière. D'autres font le choix de favoriser la libre expression des capacités adaptatives des espèces et des écosystèmes en limitant les freins et barrières d'origine humaine. Plusieurs entrées sont alors envisageables pour établir l'ossature d'une trame verte et bleue :

- par les espèces : en partant du postulat que la connectivité sert au déplacement des individus, il s'agit de cibler le maintien ou la restauration de cette connectivité sur certaines espèces. Cependant, le fait de se restreindre à un trop petit nombre d'espèces peut être discutable. Il est alors possible de travailler sur des groupes d'espèces pas trop rares et caractéristiques chacun d'un type d'habitat donné. La localisation des habitats associés à ces communautés permet de réfléchir aux liaisons à maintenir/recréer (approche « espèces puis habitats ») ;
- par les habitats : plutôt que de devoir choisir des cortèges d'espèces, se focaliser sur les habitats permet d'assurer la sauvegarde des espèces qui y sont inféodées (approche « habitats puis espèces ») ;
- par les zones d'intérêt écologique majeur qui abritent une grande diversité biologique d'espèces et d'habitats qu'il convient de favoriser en permettant des échanges entre elles. Des Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de type 1 pourraient être ces zones. L'intérêt est qu'elles sont disponibles immédiatement et qu'elles résultent d'une articulation national/régional (approche mixte « espèces et habitats ») ;
- par les paysages : il s'agit de favoriser les structures paysagères qui permettent la connexion des habitats naturels (approche « éco-paysages »).

Les 4 entrées proposées pour établir la Trame Verte et Bleue ne constituent pas un simple choix de méthode : les différentes approches sont à combiner pour construire une méthodologie efficace.

➤ **Acquisition des données. Appropriation de l'ensemble des documents et des études disponibles. Connaissance des milieux. Reconnaissances de terrain.**

Cette étape consistera à s'approprier l'ensemble des données du territoire qui vont permettre d'alimenter la réflexion et de compléter l'état initial en cours de façon la plus exhaustive possible. Cette connaissance préalable est indispensable à l'identification des enjeux propres aux milieux naturels du territoire et permettra d'identifier les secteurs ne faisant pas actuellement l'objet d'une reconnaissance et d'une protection réglementaire et qui pourraient faire l'objet d'un conflit d'intérêt avec des projets d'aménagement urbains ou d'infrastructures.

Dans ce contexte, le prestataire devra notamment s'assurer que les orientations d'aménagement prises dans le cadre du PADD ne soient pas incompatibles avec la préservation de la biodiversité et de la qualité des milieux naturels.

Le prestataire prendra notamment les contacts nécessaires auprès des différents services des collectivités territoriales et de l'Etat afin d'apprécier la situation vis-à-vis des réflexions en cours en matière d'élaboration des trames à l'échelle régionale et nationale.

Il collectera l'ensemble des informations nécessaires au bon déroulement de sa mission : occupation du sol, photographies aériennes, études relatives à la qualité des milieux naturels, qualité des eaux et cours d'eau...

Cette phase d'étude devra conduire à une synthèse détaillée et pertinente de l'état et de la qualité des milieux en identifiant et hiérarchisant les sites présentant les meilleurs potentiels vis-à-vis de la qualité et de la biodiversité mais en s'attachant également aux secteurs où la situation doit nécessairement être améliorée.

Le prestataire conduira l'ensemble des reconnaissances de terrain qu'il jugera nécessaire pour mener à bien sa mission. Ces reconnaissances pourront conduire à réaliser des relevés complémentaires de la faune et de la flore afin de compléter les données existantes et de s'assurer de la qualité des milieux en présence et du caractère complet des données disponibles pour identifier les sites d'enjeux et proposer un schéma de trame verte et bleue cohérent et justifié à l'échelle du territoire du SCoT de l'Angoumois.

- **Identification des sites naturels à enjeux et propositions de trames verte et bleue du territoire. Validation des propositions.**

Au regard de la méthodologie employée, des données collectées et des reconnaissances de terrain réalisées, le prestataire identifiera et décrira de façon détaillée la qualité et l'état des sites naturels du territoire en identifiant et hiérarchisant les sites à enjeux. Il proposera un schéma de trames verte et bleue hiérarchisées sur le territoire du SCoT qu'il argumentera au regard des objectifs de préservation des espèces et des milieux et de la biodiversité.

Ce schéma sera présenté au Comité de pilotage technique et aux élus du SMA. Il fera, le cas échéant, l'objet de compléments et d'ajustements au regard des observations formulées. Il fera également l'objet d'une présentation auprès des services de la DREAL

- **Vérification de la cohérence des schémas proposés avec les autres schémas en cours à l'échelle régionale et nationale.**

La cohérence des propositions sera vérifiée notamment en ce qui concerne la cohérence avec le Schéma Régional Trame Verte et Bleue (SRCE) et les autres plans d'actions ou stratégies locales créés ou en cours,

L'attention sera également portée à l'intérêt du projet dans une démarche cohérente de remaillage écologique du territoire avec conservation des spécificités territoriales (milieux et habitats caractéristiques). Des connexions biologiques avec les milieux environnants devront être envisagées.

- **Suivi de la qualité et préservation des milieux et de la biodiversité ainsi que de la mise en œuvre des trames.**

Le prestataire proposera les indicateurs adaptés au suivi qui pourront être repris dans le cadre de l'évaluation du SCoT. Il justifiera ses choix, les méthodes de mise en œuvre et les limites de l'évaluation et du suivi.

Calendrier / dates clés

Novembre 2011 : Validation de la méthode et du calendrier prévisionnel.

Janvier 2012 : Validation des réservoirs de biodiversité.

Avril 2012 : Validation des premiers éléments de corridors.

Juin 2012 : Validation définitive des réservoirs et corridors. Définition des « points noirs » (= ruptures de corridors). Visite de terrain.

Septembre 2012 : Définition des indicateurs de suivi. Remise du rapport.

Concertation tout au long de la démarche.

Échelle de travail cartographique :

- Élaboration des trames verte et bleue à l'échelle 1/25000^e.
- Zoom sur les points noirs au 1/5000^e.

Données existantes mobilisées :

Natura 2000, ZNIEFF type 1 et 2, ENS, ZICO, Sites inscrits, SAGE, SDAGE + Connaissance locale des partenaires.

Résultats

Forme du rendu :

- Rapport avec cartes (trames, corridors, réservoirs de biodiversité, préconisations secteur par secteur...).
- Couche SIG.

Transmission possible des résultats ?

Oui. A la remise du rapport.

4- Partenaires du projet

Liste du Comité technique de suivi du projet :

Préfecture de la Charente ; Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ; Conseil Régional de Poitou-Charentes ; Conseil Général de la Charente ; EPCI du périmètre du SCoT ; Chambre d'Agriculture ; Conservatoire Régional des Espaces Naturels ; Observatoire Régional de l'Environnement ; Agence de l'Eau Adour-Garonne ; EPTB Fleuve Charente ; S.A.F.E.R. Charente ; Fédération départementale de la Pêche ; Fédération départementale des chasseurs ; Charente Nature ; Association Prom'Haie ; Centre d'Etudes Techniques et d'Expérimentations Forestières de la Charente ; Centre Régional de la Propriété Forestière de Poitou-Charentes ; Syndicat des Forestiers Privés de Charente ; Office National des Forêts ; Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique des différents bassins du territoire.

5- Atouts et contraintes du projet

Facteurs de réussite du projet :

- Volonté politique forte,
- Mobilisation des partenaires,
- Connaissance fine du territoire par les différents partenaires (notamment associations),
- Démarche innovante.

Identification des difficultés rencontrées et identification des besoins pour y répondre :

- Craintes de nouvelles réglementations trop contraignantes vis-à-vis du développement urbain,
- Difficultés à compiler toutes les données existantes aux différents niveaux (communautaire, national, régional, local...) et d'établir une grille d'analyse commune et partagée,
- Importance de la concertation et de la mobilisation des acteurs.

6- Suivi et évaluation du projet

A venir.

7- Actions de communication/sensibilisation

Type d'interventions :

- Visites de terrain.
- Supports de communication.

Public visé :

Partenaires, élus, associations, habitants.

Supports utilisés :

A définir.

Évaluation des actions de sensibilisation :

A venir.

8- Perspectives

Suivi du projet dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale.

Pour aller plus loin...

Lien Internet : www.scotangoumois.fr

Liste des documents consultables : Rapport final à partir de septembre 2012.

Contacts : Anthony DOUET, scotangoumois@grandangouleme.fr , 05.45.93.08.20

L'ensemble des fiches Trame verte et bleue en Poitou-Charentes est consultable sur :
www.tvb-poitou-charentes.com